



Île-du-Prince-Édouard

Introduction

Un message du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard

À titre de premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), je suis heureux de présenter les progrès réalisés par notre administration dans la mise en œuvre des appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Ce travail témoigne de l'engagement de l'Î.-P.-É. à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et offre une mise à jour des initiatives en cours pour s'attaquer à ces problèmes.

En mars 2020, reconnaissant qu'un examen et la mise en œuvre des appels à la justice nécessiteront un effort dans tous les ministères, le conseil exécutif a approuvé un processus visant à établir un groupe de travail interministériel et un groupe de travail autochtone pour déterminer et coordonner les priorités, les prochaines étapes et les mesures à venir relevant de la compétence provinciale. Je suis fier de l'étroite collaboration qui a eu lieu au cours de la dernière année entre la province, la Première Nation de Lennox Island, la Première Nation Abegweit, la PEI Aboriginal Women's Association, la Mi'kmaq Confederacy of PEI et le Native Council of PEI par l'entremise du groupe de travail autochtone relatif aux FFADA. À ce jour, l'Î.-P.-É. a déposé à l'assemblée législative provinciale deux mises à jour qui donnent un aperçu des initiatives que la province de l'Île-du-Prince-Édouard a réalisées au cours des dernières années pour améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des Mi'kmaq et des autres peuples autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard.

La province demeure fermement déterminée à collaborer pour faire progresser la réconciliation et obtenir des résultats positifs et durables pour les Mi'kmaq et tous les peuples autochtones de l'Île.

Progrès accomplis à l'Île-du-Prince-Édouard

La mise en œuvre des appels à la justice nécessitera une vaste coordination entre les secteurs de compétence et les ministères à tous les ordres de gouvernement. Le gouvernement de l'Î.-P.-É. a adopté une approche par étapes pour mettre en œuvre les recommandations du rapport final.

Depuis la publication du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'est engagé à rendre des comptes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des appels à la justice au moyen d'un rapport déposé à l'Assemblée législative chaque printemps. Pour tracer la voie à suivre, il est important de bien comprendre où nous en sommes et où nous étions. Dans le cadre de la première étape de l'approche, des renseignements ont été recueillis dans l'ensemble des ministères pour faire état de tout le travail lié aux FFADA et aux appels à la justice terminés ou en cours.

Ce rapport préliminaire a été déposé à l'Assemblée législative en juin 2020 et se trouve ici (en anglais seulement).

Pour l'avenir, la province de l'Î.-P.-É. a entrepris de placer les points de vue et les voix des peuples autochtones au cœur d'un processus de mobilisation et de collaboration qui fait progresser le travail de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et de réponse aux recommandations liées aux appels à la justice.

Au printemps 2020, le gouvernement de l'Î.-P.-É. a mis sur pied un comité de coordination composé de représentants de l'Indigenous Relations Secretariat (secrétariat des relations avec les Autochtones), de l'Interministerial Women's Secretariat (secrétariat interministériel pour les femmes) et des Justice and Public Safety Victim Services (services aux victimes de la justice et de la sécurité publique). Le comité a été chargé d'élaborer un processus pour répondre aux appels à la justice et faire progresser le travail visant à éliminer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Dans le cadre de ce processus, deux groupes de travail ont été créés : un groupe de travail autochtone et un groupe de travail interministériel.

Le groupe de travail autochtone est composé de représentants nommés par la Première Nation de Lennox Island, la Première Nation Abegweit, la PEI Aboriginal Women's Association, la Mi'kmaq Confederacy of PEI et le Native Council of PEI. Au cours d'un certain nombre de réunions tenues au cours de la dernière année, le comité de coordination a travaillé en étroite collaboration avec le groupe de travail autochtone pour recueillir des idées afin d'éclairer des mesures concrètes visant à répondre aux priorités les plus immédiates de la communauté autochtone de l'Î.-P.-É. et à faire progresser la mise en œuvre des appels à la justice.

Le groupe de travail interministériel comprend des représentants de chaque ministère provincial et travaille en collaboration avec le groupe de travail autochtone. Ces représentants font progresser le travail visant à répondre aux appels à la justice en déterminant les possibilités au sein de leurs ministères respectifs qui répondent aux recommandations énoncées dans le rapport final et aident à la coordination de la circulation de l'information aux fins de production de rapports.

Priorités et prochaines étapes

Le deuxième rapport d'étape de l'Île-du-Prince-Édouard sur les FFADA a été déposé à l'Assemblée législative le 5 mai 2021. Vous pouvez consulter le rapport complet ici (en anglais seulement). Non seulement ce rapport décrit en détail les travaux liés aux FFADA effectués par les ministères, mais en collaboration avec le groupe de travail autochtone, le gouvernement de l'Î.-P.-É. a également défini des mesures immédiates fondées sur les priorités énoncées par le groupe de travail autochtone. Parmi celles-ci figurent :

- ★ l'élaboration d'un service de navigation en matière de santé autochtone;
- ★ un volet de financement réservé au logement autochtone;
- ★ un fonds pour appuyer les organisations représentées au sein du groupe de travail autochtone dans leur participation continue à ce processus;
- ★ la formation culturelle obligatoire pour la fonction publique afin d'améliorer l'éducation et la compréhension de l'histoire autochtone au Canada et les répercussions du colonialisme et des traumatismes intergénérationnels.

Dans le cadre de ce processus, il est de la plus haute importance d'être à l'écoute de la communauté autochtone. Ces mesures immédiates visent à répondre à certains des thèmes cruciaux qui sont ressortis au cours des réunions du groupe de travail autochtone, c'est-à-dire un meilleur accès aux soins de santé pour les Autochtones, plus d'efforts d'éducation et de sensibilisation auprès du grand public concernant les questions autochtones, le besoin accru de logement et le soutien aux communautés et aux organisations pour qu'elles poursuivent le travail lié aux FFADA. Les engagements ci-dessus visent également à compléter le travail déjà en cours au gouvernement. Le gouvernement de l'Î.-P.-É. reconnaît que ces engagements ne représentent ni un effort exhaustif pour répondre aux appels à la justice ni la totalité des priorités énoncées par le groupe de travail autochtone; ils représentent un élément du continuum à mesure que nous progressons dans la mise en œuvre des appels à la justice.

Conclusion

Le gouvernement de l'Î.-P.-É. est fier des progrès que nous avons réalisés pour répondre aux appels à la justice depuis la publication du rapport final. Nous savons toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer de meilleurs résultats pour les Autochtones de l'Î.-P.-É. et de partout au pays. La lutte contre les problèmes systémiques que sont le racisme, le colonialisme et le traumatisme intergénérationnel qui en résulte n'est pas une mince affaire; il faudra un effort stratégique et concerté axé sur un éventail complexe de facteurs sociaux, économiques, historiques, culturels et politiques. Grâce au processus que nous avons élaboré, nous espérons nous donner de solides assises sur lesquelles nous pourrons nous appuyer pour nous attaquer aux forces de l'oppression grâce à un effort de collaboration qui place les voix et les points de vue autochtones au cœur de ce travail.

J'aimerais remercier tout particulièrement les Premières Nations mi'kmaq et les organisations autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard pour leur orientation et leur participation à ce processus. Leurs conseils et leurs commentaires constants serviront de boussole alors que nous parcourons ensemble la voie à suivre pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.